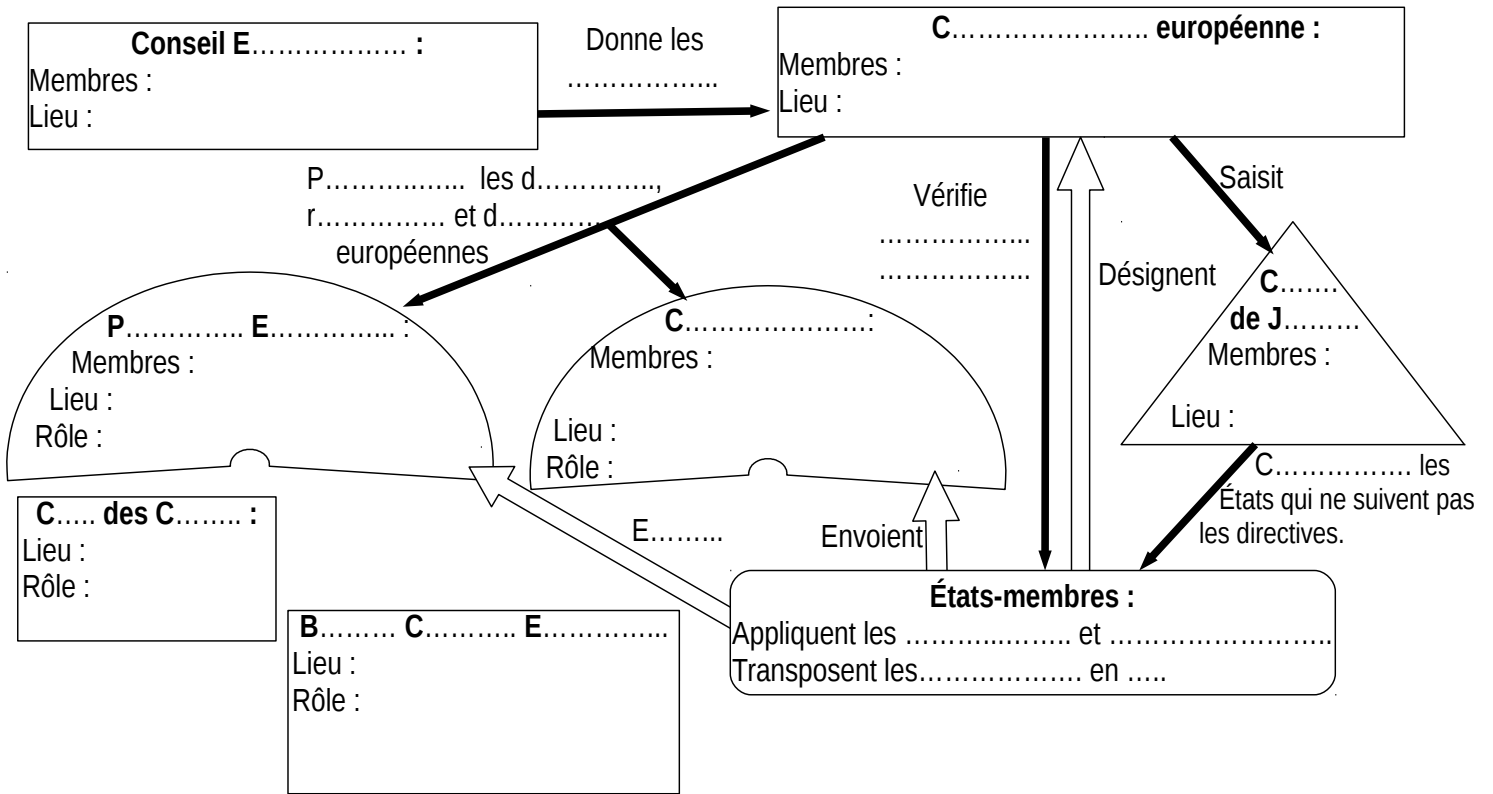


Le rôle de l'U.E dans l'élaboration des lois en France :

1. Film sur le Fonctionnement des institutions de l'U.E :

remplir le schéma ci-dessous pour reconstituer le chemin d'une « loi » européenne.



2. Article 55 de la Constitution de la Ve République du 4 octobre 1958 :

Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois. [La France a signé en 1957 le traité de Rome pour son adhésion à la C.E.E (Communauté Économique Européenne) devenue l'U.E en 1993]

3. Transposition des directives : la France toujours à la traîne

Pour entrer en vigueur, les directives doivent être transposées en lois. Les États-membres de l'Union européenne (UE) disposent d'un an et demi à deux ans pour cela. Ensuite, libre à eux de choisir la forme et les moyens pour atteindre ce résultat. La majorité des pays ont accéléré le processus de transposition des textes communautaires, ce qui explique que malgré ses efforts, la France reste cantonnée au dix-huitième rang européen.

Un exemple : la transposition de la directive européenne sur le droit d'auteur a démarré il y a trois ans. Seuls quatre pays membres dont la France ne l'ont pas encore transposée, malgré la souplesse du texte qui tient compte de la diversité des droits nationaux. Tant que de tels retards subsisteront, le marché intérieur de l'UE ne pourra fonctionner correctement. La transposition tardive des directives fausse la concurrence et affaiblit la protection des consommateurs. En outre, sur le plan politique, la France perd de sa crédibilité vis-à-vis de ses citoyens et de ses partenaires européens plus sérieux et plus rapides. Les sanctions financières, pourtant fortes, n'y changent pas grand-chose. La Commission peut en effet poursuivre les États membres devant la Cour de justice s'ils ne respectent pas les délais. C'est à la France de poursuivre ses efforts, y compris dans les domaines les plus polémiques (libéralisation des services ou des chemins de fer...), pour que l'UE retrouve tout son poids et toute sa légitimité.

D'après l'article « Transposition des directives : la France toujours à la traîne », 06/04/2006, par S. Gérardin sur le site Taurillon.org (<https://www.taurillon.org>)

D'après les textes 2 et 3 indiquer :

- la raison pour laquelle la France doit appliquer les directives européennes :
-
-
- les problèmes que pose la France à l'U.E et dans quels domaines :
-
-
-
- Les sanctions encourues par la France et données par qui :
-
-